

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.0	Date de révision: 29.08.2019	Date de dernière parution: 21.06.2017 Date de la première version publiée: 26.03.2014	Date d'impression: 09.04.2021
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Zyvox® Sealer GP™

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agent de vitrification

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Suter Kunststoffe AG
Aefligenstrasse 3
3312 Fraubrunnen
Schweiz
Tel: 0041 (0)31 763 60 60
www.swiss-composite.ch
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : info@swiss-composite.ch
Contact national :

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse
En cas d'urgence: 145
(de l'étranger: +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Danger à long terme (chronique) pour le H411: Toxique pour les organismes aquatiques,

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.0	Date de révision: 29.08.2019	Date de dernière parution: 21.06.2017 Date de la première version publiée: 26.03.2014	Date d'impression: 09.04.2021
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

milieu aquatique, Catégorie 2

entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :	H226 H304 H315 H319 H335 H336 H411	Liquide et vapeurs inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
----------------------	--	--

Conseils de prudence :

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P261	Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 + P310	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.0	Date de révision: 29.08.2019	Date de dernière parution: 21.06.2017 Date de la première version publiée: 26.03.2014	Date d'impression: 09.04.2021
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

médecin.

Stockage:

P403 + P235

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Limites de concentration Facteur M Notes	Concentration (%) w/w)
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié	64742-95-6 265-199-0 649-356-00-4 01-2119455851-35- 0045	Flam. Liq.3; H226 Skin Irrit.2; H315 STOT SE3; H336 STOT SE3; H335 Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic2; H411		>= 70 - < 90
1,2,4- triméthylbenzène	95-63-6 202-436-9 601-043-00-3	Flam. Liq.3; H226 Acute Tox.4; H332 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335 Aquatic Chronic2; H411		>= 10 - < 20
cumène	98-82-8 202-704-5 601-024-00-X	Flam. Liq.3; H226 STOT SE3; H335 Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic2; H411	Note C	>= 1 - < 2,5
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9	Flam. Liq.3; H226 Acute Tox.4; H332 Acute Tox.4; H312 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319	Note C	>= 1 - < 10

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.0	Date de révision: 29.08.2019	Date de dernière parution: 21.06.2017 Date de la première version publiée: 26.03.2014	Date d'impression: 09.04.2021
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

		STOT SE3; H335 STOT RE2; H373 Asp. Tox.1; H304		
--	--	--	--	--

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.
Demander conseil à un médecin.
- En cas d'ingestion : Amener la victime à l'air libre.
En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

Zyvax® Sealer GP™

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 21.06.2017	Date d'impression:
4.0	29.08.2019	Date de la première version publiée: 26.03.2014	09.04.2021

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Le conteneur peut exploser en cas de chauffage.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de risque d'inhalation de poussières et/ou de fumées, porter un appareil de protection respiratoire autonome. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

Zyvax® Sealer GP™

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 21.06.2017	Date d'impression:
4.0	29.08.2019	Date de la première version publiée: 26.03.2014	09.04.2021

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.
Ne pas utiliser dans des zones qui n'ont pas une ventilation adéquate.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à la terre.
Éviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau.
Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ne pas ingérer.
Ne pas utiliser des outils qui peuvent provoquer des étincelles.
Ne pas pénétrer dans les zones où l'on utilise ou stocke [cette matière] sans une ventilation adéquate.
Ne pas remballer.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Zyvax® Sealer GP™

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 21.06.2017	Date d'impression:
4.0	29.08.2019	Date de la première version publiée: 26.03.2014	09.04.2021

Indications pour la protection : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
contre l'incendie et
l'explosion

Mesures d'hygiène : Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau
exposée soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver le
aires de stockage et les conteneurs conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un
endroit frais à l'écart des agents oxydants. Conserver dans un
endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker ensemble
avec des produits oxydants et auto-inflammables. Refermer
soigneusement tout récipient entamé et le stocker
verticalement afin d'éviter tout écoulement. Stocker en tenant
compte des législations nationales spécifiques. Conserver
dans des conteneurs proprement étiquetés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Instructions spécifiques non nécessaires.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	TWA	20 ppm 100 mg/m ³	2000/39/EC (2000-06-16)
Information supplémentaire	Indicatif			
		VME	20 ppm 100 mg/m ³	CH SUVA (2016-01-01)
Information supplémentaire	Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	40 ppm 200 mg/m ³	CH SUVA (2016-01-01)
Information supplémentaire	Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	20 ppm 100 mg/m ³	2000/39/EC (2000-06-16)
Information supplémentaire	Indicatif			
		VME	20 ppm 100 mg/m ³	CH SUVA (2016-01-01)
Information	Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents			

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.0 Date de révision: 29.08.2019 Date de dernière parution: 21.06.2017
Date de la première version publiée: 26.03.2014

Date d'impression:
09.04.2021

supplémentaire	du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	40 ppm 200 mg/m3	CH SUVA (2016-01-01)
Information supplémentaire	Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
cumène	98-82-8	TWA	20 ppm 100 mg/m3	2000/39/EC (2000-06-16)
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	50 ppm 250 mg/m3	2000/39/EC (2000-06-16)
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	20 ppm 100 mg/m3	CH SUVA (2018-01-23)
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Cancérogène, Catégorie 3, National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	80 ppm 400 mg/m3	CH SUVA (2018-01-23)
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Cancérogène, Catégorie 3, National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	20 ppm 100 mg/m3	2000/39/EC (2000-06-16)
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	50 ppm 250 mg/m3	2000/39/EC (2000-06-16)
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	20 ppm 100 mg/m3	CH SUVA (2018-01-23)
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Cancérogène, Catégorie 3, National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	80 ppm	CH SUVA

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.0 Date de révision: 29.08.2019 Date de dernière parution: 21.06.2017
Date de la première version publiée: 26.03.2014

Date d'impression: 09.04.2021

			400 mg/m3	(2018-01-23)
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Cancérogène, Catégorie 3, National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000/39/EC (2000-06-16)
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC (2000-06-16)
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	100 ppm 435 mg/m3	CH SUVA (2009-01-01)
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Ne doit pas contenir plus de 0,5% en vol. de benzène, National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
		VLE	200 ppm 870 mg/m3	CH SUVA (2009-01-01)
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Ne doit pas contenir plus de 0,5% en vol. de benzène, National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
		VME	100 ppm 435 mg/m3	CH SUVA (2018-01-23)
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
		VLE	200 ppm 870 mg/m3	CH SUVA (2018-01-23)
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
		TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000/39/EC (2000-06-16)
Information	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.0 Date de révision: 29.08.2019 Date de dernière parution: 21.06.2017
Date de la première version publiée: 26.03.2014

Date d'impression: 09.04.2021

supplémentaire				
		STEL	100 ppm 442 mg/m ³	2000/39/EC (2000-06-16)
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	100 ppm 435 mg/m ³	CH SUVA (2009-01-01)
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Ne doit pas contenir plus de 0,5% en vol. de benzène, National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
		VLE	200 ppm 870 mg/m ³	CH SUVA (2009-01-01)
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Ne doit pas contenir plus de 0,5% en vol. de benzène, National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
		VME	100 ppm 435 mg/m ³	CH SUVA (2018-01-23)
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
		VLE	200 ppm 870 mg/m ³	CH SUVA (2018-01-23)
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
cumène	98-82-8	2-phényl-2-propanol: 20 mg/g créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		2-phényl-2-propanol: 16.6 µmol/mmol créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
xylène	1330-20-7	acide méthylhippurique: 2	fin de l'exposition, de la période de	CH BAT

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.0	Date de révision: 29.08.2019	Date de dernière parution: 21.06.2017 Date de la première version publiée: 26.03.2014	Date d'impression: 09.04.2021
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

		g/l (Urine)	travail	
--	--	----------------	---------	--

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante.
Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Protection des mains		
Matériel	:	caoutchouc butyle
Indice de protection	:	Classe 1
Remarques	:	Porter des gants de protection. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.
Protection respiratoire	:	Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Filtre de type	:	Filtre de type A-P
Mesures de protection	:	Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail. Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	de solvant
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.0	Date de révision: 29.08.2019	Date de dernière parution: 21.06.2017 Date de la première version publiée: 26.03.2014	Date d'impression: 09.04.2021
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

pH	:	Non applicable
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	164 °C
Point d'éclair	:	38 °C
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	:	7,5 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	:	1,0 % (v)
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0,87 gcm3 (20 °C)
Masse volumique apparente	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	< 20,5 mm2/s (40 °C)
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Point de sublimation	:	Donnée non disponible
Auto-inflammation	:	Donnée non disponible

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.0	Date de révision: 29.08.2019	Date de dernière parution: 21.06.2017 Date de la première version publiée: 26.03.2014	Date d'impression: 09.04.2021
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

>150 °C possibilité de formation de petites quantités d'aldéhyde formique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Les effets dus à l'ingestion peuvent inclure:

Symptômes: Dépression du système nerveux central

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: La respiration de vapeurs de solvants peut provoquer des vertiges.
Irritant pour les voies respiratoires.

Symptômes: L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: Irritation locale, Troubles respiratoires, Vertiges, Somnolence, Vomissements, Fatigue, Vertiges, Dépression du système nerveux central

Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Méthode de calcul

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.0	Date de révision: 29.08.2019	Date de dernière parution: 21.06.2017 Date de la première version publiée: 26.03.2014	Date d'impression: 09.04.2021
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Un contact prolongé ou répété de la peau avec le liquide peut provoquer un dégraissage ayant comme résultat un dessèchement, des rougeurs et peut-être une formation d'ampoules.

Symptômes: Rougeur, Irritation locale, Problèmes de peau

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.200 mg/kg

1,2,4-triméthylbenzène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 6.000 mg/kg
Méthode: Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë (administration orale)

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 18 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Irritant pour la peau.

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation de la peau

Résultat: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

1,2,4-triméthylbenzène:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation de la peau

xylène:

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.0 Date de révision: 29.08.2019 Date de dernière parution: 21.06.2017
Date de la première version publiée: 26.03.2014

Date d'impression:
09.04.2021

Résultat: Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Composants:

1,2,4-triméthylbenzène:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

xylène:

Résultat: Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Voies d'exposition: Inhalation

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.0	Date de révision: 29.08.2019	Date de dernière parution: 21.06.2017 Date de la première version publiée: 26.03.2014	Date d'impression: 09.04.2021
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

Organes cibles: Système respiratoire
Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Voies d'exposition: Inhalation
Organes cibles: Système nerveux central
Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

1,2,4-triméthylbenzène:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

xylène:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

xylène:

Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: L'ingestion provoque une irritation des voies respiratoires supérieures et des dérangements gastro-intestinaux .

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.0	Date de révision: 29.08.2019	Date de dernière parution: 21.06.2017 Date de la première version publiée: 26.03.2014	Date d'impression: 09.04.2021
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

1,2,4-triméthylbenzène:

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Élimination physico-chimique : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

1,2,4-triméthylbenzène:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.0	Date de révision: 29.08.2019	Date de dernière parution: 21.06.2017 Date de la première version publiée: 26.03.2014	Date d'impression: 09.04.2021
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,7 - 4,5

1,2,4-triméthylbenzène:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

xylène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: 2,77 - 3,15

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Zyvax® Sealer GP™

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 21.06.2017	Date d'impression:
4.0	29.08.2019	Date de la première version publiée: 26.03.2014	09.04.2021

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
- Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.
- Emballages contaminés : Les récipients vides peuvent être évacués en décharge, si les réglementations locales le permettent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

- ADR : UN 1866
- IMDG : UN 1866
- IATA : UN 1866

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR : RÉSINE EN SOLUTION
- IMDG : RESIN SOLUTION
(solvent naphtha (petroleum), light arom.)
- IATA : Resin solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR : 3
- IMDG : 3
- IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

- ADR**
- Groupe d'emballage : III
- Code de classification : F1
- Numéro d'identification du danger : 30
- Étiquettes : 3
- Code de restriction en tunnels : (D/E)
- IMDG**
- Groupe d'emballage : III
- Étiquettes : 3
- EmS Code : F-E, S-E
- IATA (Cargo)**
- Instructions de : 366

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.0	Date de révision: 29.08.2019	Date de dernière parution: 21.06.2017 Date de la première version publiée: 26.03.2014	Date d'impression: 09.04.2021
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

conditionnement (avion cargo)
Instruction d' emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
Instruction d' emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : non

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	: Non applicable
Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants	: Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement	: Ce produit ne contient pas de

Zyvax® Sealer GP™

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 21.06.2017	Date d'impression:
4.0	29.08.2019	Date de la première version publiée: 26.03.2014	09.04.2021

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	: Non applicable
Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants	: Non applicable
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)	: 20.000 kg
Composés organiques volatils	: La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV) Contenu en composés organiques volatils (COV): 94,86 % Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) Contenu en composés organiques volatils (COV): 95 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Zyvax® Sealer GP™

Version 4.0	Date de révision: 29.08.2019	Date de dernière parution: 21.06.2017 Date de la première version publiée: 26.03.2014	Date d'impression: 09.04.2021
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

Note C : Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336
STOT SE 3	H335
Asp. Tox. 1	H304

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 - CH



Zyvax® Sealer GP™

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 21.06.2017	Date d'impression:
4.0	29.08.2019	Date de la première version publiée: 26.03.2014	09.04.2021

Aquatic Chronic 2

H411

Méthode de calcul

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine de la société Chem-Trend. Les informations qu'elle contient ne peuvent être reproduites ou modifiées sans le consentement écrit explicite de la société Chem-Trend. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans le consentement écrit explicite de Chem-Trend. Conformément aux prescriptions légales, la société Chem-Trend met à la disposition de ses clients des fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant conformément aux prescriptions légales. La société Chem-Trend n'assume aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des informations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures connaissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se des tinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans le cas particulier pas plus qu'elles n'établissent pas un rapport de droit contractuel. L'existence d'une fiche de données de sécurité pour une juridiction particulière ne signifie pas nécessairement que l'importation ou l'utilisation dans cette juridiction est légalement autorisée. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre interlocuteur commercial compétent ou au partenaire commercial agréé de Chem-Trend.